

# LE GUIBEVILLOIS

*Bulletin d'informations municipales*

N°118 - Janvier - Février - Mars 2018

*Bonne Année  
2018*





## MAIRIE DE GUIBEVILLE

Rue Pasteur - 91630 Guibeville

Tél. : 01 64 90 26 33

Fax : 01 64 90 95 94

Courriel : [mairie.guibeville@wanadoo.fr](mailto:mairie.guibeville@wanadoo.fr)

Site internet : [www.guibeville.fr](http://www.guibeville.fr)

## HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 10h-12h  
 Mardi 14h-16h  
 Mercredi 10h-12h  
 Jeudi 14h-16h  
 Vendredi 10h-12h  
 Samedi 10h-12h



## NUMÉROS UTILES



**CŒUR D'ESSONNE AGGLOMÉRATION**  
 La Maréchaussée - 1, place Saint-Exupéry  
 91704 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS CEDEX  
 Tél. : 01 69 72 18 00  
 Fax : 01 69 72 18 01



**PRÉFECTURE DE L'ESSONNE**  
 Bd de France - 91000 ÉVRY  
 Tél. : 01 69 91 91 91  
**SOUS-PRÉFECTURE**  
 Av. du G<sup>e</sup> de Gaulle - 91120 PALAISEAU  
 Tél. : 01 69 31 96 96



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
 Bd de France - 91000 ÉVRY  
 Tél. : 01 60 91 91 91  
 Fax : 01 60 91 91 77



**CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES**  
 29, av. du Gal de Gaulle  
 91295 ARPAJON CEDEX  
 Tél. : 01 69 26 84 13



**ALLOCATIONS FAMILIALES**  
 1, av. Aristide Briand  
 91290 ARPAJON  
 Tél. : 01 69 72 18 00  
 Fax : 01 69 72 18 01



**TRÉSORERIE PRINCIPALE**  
 17, rue Victor Hugo  
 91294 ARPAJON CEDEX  
 Tél. : 01 60 83 41 63



**GENDARMERIE NATIONALE**  
 Brigade d'Égly - 9, allée des Joncs  
 91 520 ÉGLY  
 Tél. : 01 64 90 00 64



**VEOLIA EAU**  
**URGENCES TECHNIQUES**  
 7j/7 - 24h/24h  
 Tél. : 0969 368 624  
 (appel non surtaxé)



LA POSTE

**PLATE-FORME DE DISTRIBUTION DU COURRIER**  
 Tél. : 3631



**ENEDIS - DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ**  
 Tél. : 09 726 750 91  
 (appel non surtaxé)



**COMIFET**  
 Comité des Fêtes et des Loisirs  
 Mairie - 91630 GUIBEVILLE  
[www.guibeville.fr](http://www.guibeville.fr)  
 (onglet « COMIFET »)



**MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE**  
 11, av. Charles de Gaulle  
 91630 GUIBEVILLE  
 Tél. : 01 60 83 84 35  
 Courriel : [mediatheque.guibeville@orange.fr](mailto:mediatheque.guibeville@orange.fr)



**GYMAGUIB**  
 Mairie  
 91630 GUIBEVILLE



**COLLÈGE ALBERT CAMUS**  
 17, rue du Peuple La Lance  
 91290 LA NORVILLE  
 Tél. : 01 64 90 21 20



**GROUPE SCOLAIRE LA FONTAINE**  
 13, av. Jacques Cartier - 91630 GUIBEVILLE  
 Tél. école : 01 69 26 19 30  
 Tél. garderie : 01 69 26 19 32  
 Tél. cantine : 01 69 26 19 33



**LYCÉE RENÉ CASSIN**  
 17, rue Jean Moulin  
 91290 ARPAJON  
 Tél. : 01 60 83 29 09



**LYCÉE EDMOND MICHELET**  
 2, boulevard Abel Cornaton  
 91290 ARPAJON  
 Tél. : 01 60 83 97 63



## URGENCES



# 17



# 15



# 18

## LE GUIBEVILLOIS

Bulletin d'informations municipales

### Directeur de publication :

Gilles LELU, Maire

### Comité de rédaction : commission Information - Communication :

Gilles Lelu, J-Daniel Blanchecotte, Michel Collet, Philippe Dupuis, Rémi Granelli, Henri Guischart, Didier Hurdoyal, Deborah Moricet, Thierry Ratoni.

## LE GUIBEVILLOIS VOUS INFORME...

### AU SOMMAIRE DE CE NUMERO :

- Etat-civil, extraits des séances du conseil municipal	p1
- Les vœux du Maire	p2
- Aménagement de l'accueil de la mairie	p3
- Site internet de la commune	p4
- Vie scolaire et périscolaire	p5
- Noël des enfants de Guibeville	p6
- Nouveauté pour le PACS	p7
- Vie associative	p8

## ETAT-CIVIL

### Naissances

Romain PLET  
né le 5 juillet 2017

Pacôme Alexis TRAN  
née le 15 octobre 2017

Salomé Jeanne Lili-Anne  
CHAUVELAIN  
née le 28 octobre 2017

Marceline Denise Françoise  
SOURICE  
née le 15 novembre 2017



### SUBVENTION AU SECOURS POPULAIRE

Le conseil municipal a décidé de répondre favorablement à la demande de soutien financier d'urgence du Secours Populaire en leur attribuant une subvention de 200 € pour les victimes des ouragans en région caraïbe.

### INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le conseil a décidé d'intégrer dans le domaine public communal les parcelles AB77, AB81 et AB524 correspondant à la rue Philippe de Gêronde du lotissement « Le clos St Vincent ».

### EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2017

#### REFECTION DES PEINTURES DU HALL DE L'ECOLE

Le conseil a approuvé le devis de la Sté GOLFIERI d'Epinay-sur-Orge d'un montant de 3080 € HT pour la réfection des peintures du hall de l'école. Ces travaux font l'objet d'une subvention du fonds de relance à l'investissement du conseil départemental.

#### AMENAGEMENT DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE

Le Conseil a approuvé le devis de la Sté GB Distribution d'un montant de 3640,07 € HT pour l'acquisition de mobilier pour l'accueil de la mairie.

### EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017

#### EXTENSION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Dans le cadre du raccordement du futur lotissement « Les jardins du château », le conseil municipal a approuvé la proposition d'ENEDIS fixant à 15 787,01 € TTC la contribution financière de la commune à l'extension du réseau public de distribution d'électricité.

### EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2017

#### ACQUISITION DE MATERIEL DE VIDEOPROJECTION POUR LE GROUPE SCOLAIRE

Le conseil a décidé d'acquérir un vidéoprojecteur et deux écrans de projection pour un montant de 1216 € HT auprès de la Sté JPG.

#### SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES PETITS PALMIERS DU DESERT »

Le conseil a décidé d'attribuer une subvention de 200 € à cette association en vue de sa participation au 4L Trophy.

## Le théâtre de Brétigny



vous propose

**Le samedi 10 mars 2018 à 20h30**

à la salle polyvalente de Guibeville

**« Le cirque de mots »**

Le spectacle est accueilli dans le cadre de la saison Dedans-Dehors 2017-2018 du Théâtre Brétigny – scène Conventionnée

## LES VŒUX DU MAIRE



Chères Guibeilloises, Chers Guibeillois,

Nous entamons déjà la dernière ligne droite de ce mandat et sans fausse modestie, force est de constater, que bon nombre de nos projets ont pu être réalisés.

Notamment en cette année 2017, puisqu'ont pu être entrepris la création du « skate-park » et du parcours de santé, ainsi que les travaux d'accessibilité des bâtiments publics et de la voirie.

L'approbation de notre Plan Local d'Urbanisme en février 2016 a également permis de mettre en œuvre la réalisation d'une opération immobilière importante, qui

permettra non seulement de répondre aux exigences gouvernementales mais surtout de relever les effectifs de notre groupe scolaire.

Les travaux avancent à grand pas ; nous devrions accueillir nos nouveaux concitoyens en 2018. Une première tranche devrait être livrée aux alentours du mois de juin et une seconde en fin d'année.

En ce qui concerne la vie de notre groupe scolaire, les effectifs comptabilisés à la rentrée de septembre nous ont permis d'ouvrir une 4<sup>ème</sup> classe, à la grande satisfaction de tous. Nous avons pu recruter, également en septembre dernier, un nouvel agent, responsable de nos services périscolaires, dans l'objectif de coordonner l'ensemble de nos actions éducatives et ainsi d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers. Cette année encore, ont été entrepris des travaux de peinture dans le hall de notre établissement. Enfin, en collaboration avec l'équipe enseignante, nous travaillons actuellement à la mise en place d'un Conseil Municipal des enfants. Nos jeunes représentants devraient être élus très prochainement.

En ce qui concerne les réalisations 2017, avec l'aide de quelques subventions, l'accueil de notre mairie a pu être rajeuni et mis aux normes d'accessibilité.

Si beaucoup de choses ont pu être entreprises depuis 2014, il en reste cependant encore bon nombre à réaliser.

Cependant, le contexte économique et les nouvelles mesures gouvernementales liées aux finances des collectivités locales, ne nous encouragent guère à entreprendre d'importantes réalisations.

En effet, les recettes de fonctionnement s'amenuisent régulièrement. La dotation globale de fonctionnement est dorénavant réduite à néant, le produit de la taxe d'habitation reste incertain et les transferts de compétences, aussi fondés et nécessaires soient-ils, grèvent également notre budget. En parallèle, les lois et réglementations imposent toujours plus aux communes, notamment la mise en place de divers dispositifs nécessitant, soit d'importants investissements, soit de la main d'œuvre adaptée.

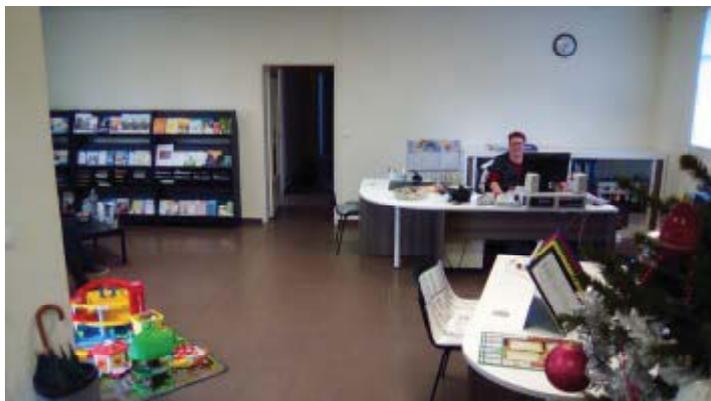
Nous espérons tout de même que cette nouvelle année 2018 nous permette de continuer sur le même rythme, la réalisation de nos projets, et en attendant, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter à tous et à toutes, une très bonne et heureuse année. Qu'elle vous apporte bonheur, santé, prospérité et tout ce que vous souhaitez de plus cher, pour vous et vos proches.



*Le Maire,  
Gilles LELU*

## NOUVEL AMENAGEMENT POUR L'ACCUEIL DE LA MAIRIE

**Vous avez certainement remarqué un changement lors de votre dernière visite à l'accueil de la mairie.**



Il est vrai que l'ancien aménagement datait un peu et avait besoin d'un « coup de jeune ».

Nous avons donc procédé au démontage de l'ancien comptoir imposant au profit de mobilier plus adapté à recevoir du public. Ce mobilier est maintenant conforme aux normes d'accès aux personnes à mobilité réduite et permet une circulation plus fluide et un accueil personnalisé.

Le coût de la réhabilitation et mise aux normes est de 9162,02 € TTC (travaux électriques et fourniture/pose du mobilier) auquel il faut retirer la subvention du Département de 2523 € dans le cadre du Contrat de Territoire ainsi que la somme de 1200 € que nous a octroyé le Député Michel Pouzol sur ses fonds parlementaires, ce qui représente pour notre commune une dépense de 5439,02 €.

Vous avez aussi remarqué les dégâts du faux-plafond occasionnés par une pluie diluvienne, il y a quelques mois. Le plafond va donc être remplacé, une partie de ce remplacement sera pris en charge par l'assurance de la commune. Les éclairages actuels qui ont également souffert de ces intempéries devraient être remplacés par des appareils à LED, plus efficaces et moins énergivores.

## DISTRIBUTEUR DE BAGUETTES

**Vous avez récemment constaté que le prix de la baguette tradition au distributeur est passé de 1,10 € à 1,20 €.**

**Il faut savoir que ce distributeur est géré par un boulanger privé indépendant et que la Mairie de Guibeville n'intervient pas dans sa gestion.**

Cependant, après contact téléphonique avec le dirigeant, il apparaît que cette augmentation semble se justifier par la hausse du coût des matières premières ainsi que des flux annexes, tels le carburant, les charges salariales, etc....

Toutefois, à compter du 1<sup>er</sup> février, le poids de la baguette passera de 230 à 250 grammes, ce qui revient à une diminution de son coût.





Voilà deux ans que le site internet « guibeville.fr » a été installé sur la toile. En complément du Guibevillois trimestriel et des flash-Infos que vous recevez dans vos boîtes aux lettres, vous disposez aujourd'hui d'un moyen de communication avec votre commune devenu incontournable. Le site internet de la commune est un lien direct avec les Guibevillois via leurs ordinateurs et smartphones.



Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015, nous comptons plus de 3000 connexions au niveau local. Cela représente plus d'une centaine de connexions par mois sur Guibeville et les communes limitrophes. Evidemment, comme internet n'a pas de frontière, les données d'audience comptent 10 000 connexions au niveau national et plus de 12 000 au total depuis l'ouverture de notre site.

Les nouveaux articles à la une ou les autres informations que nous ajoutons régulièrement représentent, en quelque sorte, la vie de la commune. Les associations y sont présentes.

Tous les événements y sont annoncés. Vous trouverez des informations diverses et variées telles que les menus de la cantine sur la page de l'école, votre trimestriel « Le Guibevillois » en format numérique ou plus récemment la mise en ligne d'une carte interactive de Guibeville.

Les newsletters qui vous sont envoyées permettent de vous alerter sur des informations urgentes ou d'autres ponctuelles qui passeraient inaperçues sur le site. L'une des dernières newsletters vous annonçait les nouveautés littéraires de la médiathèque. Désormais, lors de chaque arrivée d'ouvrages, une information sera mise en ligne et une newsletter sera adressée aux abonnés.

Le site compte aujourd'hui 70 inscrits aux newsletters. Compte tenu du nombre de foyers, on peut dire que les Guibevillois sont connectés. Cependant, nous ne pouvons qu'inviter les internautes Guibevillois qui ne l'auraient pas encore fait, à s'inscrire en ligne aux newsletters pour recevoir automatiquement les dernières informations de votre commune.

## **CONSULTATIONS OFFERTES PAR LES NOTAIRES ESSONNIENS**

Les consultations juridiques assurées par les Notaires de l'Essonne dans les locaux de leur Chambre ont lieu au 14, rue des Douze Apôtres à Evry. Ces consultations de 15 minutes maximum, destinées aux essonnais, sont gratuites, anonymes et sur rendez-vous au **01.60.78.01.27**.

Les dates des consultations offertes par les Notaires de l'Essonne dans les différents Points d'Accès au Droit & Maisons de Justice et du Droit du département peuvent être aussi consultées sur le site de la Chambre des Notaires de l'Essonne : <http://www.chambre-essonne.notaires.fr/>

## VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

### Rythmes scolaires

Suite à un sondage effectué auprès des parents d'élèves, la Municipalité a demandé aux services de l'Education nationale le retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée de janvier.

Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale a répondu dans son courrier du 10 novembre que le décret n° 2017-1108 ne faisait pas mention de la possibilité de modifier les rythmes scolaires en cours d'année scolaire.

Si changement il y a, il ne pourra donc se faire qu'à la rentrée de septembre 2018 (pour l'année scolaire 2018/2019). Nous vous tiendrons informés de toute nouvelle décision.

### Centre de loisirs de Lardy



Le Centre de loisirs de la commune de LARDY propose à ses usagers, différentes activités pour lesquelles un tarif spécifique est appliqué.

Afin de refacturer ces activités aux usagers guibeillois avec une participation communale, le Conseil Municipal a décidé de leur appliquer les tarifs suivants :

Quotient Familial	Demi-journée avec repas	Demi-journée sans repas	Veillée	Nuitée
< 743 €	10.42	7.89	10.42	14.74
744 à 836	11.47	8.67	11.47	16.21
837 à 928	11.47	8.67	11.47	16.21
929 à 1022	12.50	9.46	12.50	17.69
1023 à 1114	12.50	9.46	12.50	17.69
1115 à 1208	13.55	10.25	13.55	19.16
1209 à 1233	14.60	11.04	14.60	20.64
1234 à 1395	16.68	13.34	16.68	23.60
1396 à 1488	16.68	13.34	16.68	23.60
1489 à +	16.68	13.34	16.68	23.60

Par ailleurs, la Commune a décidé de refacturer intégralement s'il y a lieu, les pénalités de retard ou de non pré-inscriptions facturées par le centre de loisirs de Lardy.

## LE NOËL DES ENFANTS DE GUIBEVILLE

La salle polyvalente accueillait cette année le Noël des enfants de Guibeville avec un spectacle inédit. Les enfants ont eu le privilège d'avoir la première représentation du spectacle « Un jedi à Poudlard » de Fabrice Baudry (Sté ASM Production).



C'est devant une salle comble que notre « jedi » est apparu, perdu au pays d'Harry Potter, demandant l'aide des enfants pour repartir chez lui.

Nombreux étaient les volontaires pour venir sur la scène afin de l'assister. Cris, rires et exclamations ont rythmé le spectacle qui s'est terminé sous de nombreux applaudissements.

Comme tous les ans, le Père Noël a fait son passage pour se prêter à une petite séance photo pour les plus petits. Ce fut ensuite le tour des plus grands avec la distribution des jouets et des bons d'achat.

Pour conclure, parents et enfants étaient réunis autour du goûter préparé par les membres du CCAS.



Nous n'avons pas oublié nos seniors qui étaient aussi conviés au goûter et auxquels les élus ont remis leur colis de Noël.



## PACS : EN MAIRIE DEPUIS LE 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2017

### Rappel :

Le PACS est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer.



L'enregistrement des pactes civils de solidarité (PACS) est transféré à l'officier de l'état-civil de la mairie à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2017. Le passage du PACS en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>ème</sup> siècle publiée au *Journal officiel* le 19 novembre 2016 (article 48).

Un décret publié au *Journal officiel* du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux officiers de l'état-civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité. En France, les personnes qui veulent conclure un PACS doivent donc, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de PACS en s'adressant :

- soit à l'officier d'état-civil en mairie (lieu de leur résidence commune). La procédure est gratuite.
- soit à un notaire. Attention ! vous devrez lui régler environ 400 € minimum. Néanmoins, cette solution vous permet de bénéficier des conseils d'un professionnel du droit.

### Quels sont les effets d'un PACS envers les biens ?

En matière patrimoniale, la séparation des patrimoines devient la règle et l'indivision l'exception.

En cas de décès, le partenaire survivant peut rester gratuitement un an dans le logement qui constituait la résidence principale du couple (même si le défunt en était l'unique propriétaire).

N'oubliez pas que, sans testament, le partenaire du PACS n'hérite jamais.

## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



La cérémonie s'est déroulée en présence de Mme Dominique Bougraud, conseillère départementale de l'Essonne, une délégation des pompiers et les anciens combattants.

Un grand merci aux enfants de l'école qui étaient présents à la cérémonie et qui ont chanté la Marseillaise pour clôturer la cérémonie.

## VIE ASSOCIATIVE

### SALON BEAUTE BIEN-ETRE

COMIFET organisait en octobre dernier son premier salon « Beauté bien-être » à Guibeville.

17 exposants ont répondu présents pour proposer leurs produits. Environ 130 personnes ont visité le salon durant le week-end. Parmi les produits proposés, on trouvait des articles de sport qui ont été présentés au cours de défilés qui ont animé le salon.



*Présentation des tenues de sport par l'une des mannequins.*



*Défilé autour des stands*



*Les trois mannequins du défilé*



**27 janvier 2018 à 9h30  
Assemblée Générale**

**Cette assemblée est ouverte à tous. Vous avez des idées, vous voulez participer à l'animation et à la vie de votre village, rejoignez l'équipe de COMIFET.**

**17 mars 2018  
Théâtre (Diète Party)  
par la Compagnie des Hermines**



## Aux délices de Lardy

Viennoiseries - pâtisseries - plateaux repas  
- buffet - cocktail

Tél 01 60 82 12 28 port 06 23 82 72 11

Email [delicesdelardy@sfr.fr](mailto:delicesdelardy@sfr.fr)

[www.auxdelicesdelardy.fr](http://www.auxdelicesdelardy.fr)

Livraison : entreprises et particuliers



# Floralia

Toutes compositions florales  
Naissances - Mariages - Décès

15, avenue Charles de Gaulle

91630 Marolles en Hurepoix

Tél. 01 64 56 91 08



## Votre annonce ici dans le Guibevillois

Contactez la Mairie  
Tél : 01.64.90.26.33  
Courriel : [mairie.guibeville@wanadoo.fr](mailto:mairie.guibeville@wanadoo.fr)

**01 60 81 17 17**

*Nos équipes au service  
de vos jardins*

**ARBRES &  
PAYSAGES**

[contact@arbres-et-paysages.fr](mailto:contact@arbres-et-paysages.fr)



CHAUFFAGE - PLOMBERIE - SANITAIRE  
COUVERTURE - ZINGUERIE

**Snc CHATEAU - PATTARO**

Tél : 01 69 14 82 67 Fax : 01 64 56 28 11

[www.chateaupattaro.fr](http://www.chateaupattaro.fr) e-mail : [chateau.pattaro@wanadoo.fr](mailto:chateau.pattaro@wanadoo.fr)

Adresse : 12 Grande Rue - 91630 AVRAINVILLE



DÉPANNAGE CHAUDIÈRES FUEL ET GAZ  
CONTRAT D'ENTRETIEN - PIÈCES DÉTACHÉES - SAV

**DÉPAN'EAU-GAZ**

Tél : 01 60 82 39 78 Fax : 01 64 56 28 11

[www.depaneaugaz.fr](http://www.depaneaugaz.fr) e-mail : [depan.eau-gaz2@wanadoo.fr](mailto:depan.eau-gaz2@wanadoo.fr)

Commune de  
**Guibeville**

Restez en contact avec votre commune sur

**[www.guibeville.fr](http://www.guibeville.fr)**



